

CORÉE DU SUD ET CORÉE DU NORD

L'anniversaire de la libération n'est pas célébré par tous

Index FI : FI 02/01/95

Embargo : 10 août 1995

À l'heure où tout est prêt pour célébrer le cinquantième de la libération de la Corée de la domination japonaise, Amnesty International adresse un appel aux gouvernements de Corée du Sud et de Corée du Nord pour qu'ils libèrent les prisonniers d'opinion détenus dans leurs pays respectifs. « Le 15 août ne marque pas seulement l'anniversaire de la libération de la Corée, mais aussi le début de la division du pays, utilisée pour justifier les violations des droits de l'homme et pour retarder les réformes de chaque côté de la ligne de faille politique qui coupe en deux la péninsule », a déclaré Amnesty International.

« La semaine prochaine, tout le monde ne célébrera pas le jour de la libération de la Corée : des personnes sont toujours détenues des deux côtés de la zone démilitarisée en raison de ce qu'elles pensent, de ce qu'elles ont dit ou pour s'être associées avec certaines autres personnes », a ajouté l'Organisation.

Amnesty International ne compare pas la situation des droits de l'homme dans différents pays et s'oppose à ce que ses rapports soient utilisés de façon abusive par les gouvernements à des fins politiques. L'Organisation espère que les relations entre les deux Corées vont s'améliorer mais pense qu'une avancée dans ce domaine ne doit pas constituer une condition préalable à toute amélioration de la situation des droits de l'homme dans les deux parties de la péninsule.

Amnesty International a également appelé les gouvernements de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à modifier la législation qui permet de détenir des prisonniers pour l'exercice non violent de leur droit à la liberté d'expression et d'association.

En Corée du Sud, deux hommes arrêtés pendant la guerre de Corée (1950-1953) sont toujours en prison, ce qui les place parmi les plus anciens prisonniers d'opinion du monde. Kim Sun-myung, âgé de 70 ans, est détenu depuis 44 ans et Ahn Hak-sop, âgé de 64 ans, depuis 42 ans. Selon Amnesty International, ils restent en prison uniquement parce qu'ils ont refusé de renoncer au communisme.

Des dizaines d'autres prisonniers ont été condamnés à la détention à vie dans les années 1970 et 1980, sous le régime militaire, pour « espionnage » au service de la Corée du Nord. Au moins 25 prisonniers auraient été torturés et reconnus coupables après des procès d'une iniquité flagrante. Ainsi, Yu Chong-sik est détenu depuis 20 ans et Park Dong-oon depuis 14 ans. Kim Song-man et Hwang Tae-kwon viennent de passer leur dixième année en prison, sans qu'aucun espoir de libération n'apparaisse pour eux.

En Corée du Nord, Amnesty International a enquêté sur des cas de personnes qui ont "disparu" dans les années 60 et 70 et dont on n'a aucune nouvelle depuis. Par exemple, Cho Ho Pyong a été arrêté en 1967 et condamné à 20 ans de détention pour "espionnage" au service de la Corée du Sud. Le gouvernement nord-coréen a dit à Amnesty International qu'il semblait que Cho Ho Pyong et sa famille aient été tués par l'armée alors qu'ils tentaient de fuir la Corée du Nord.

L'Organisation est aussi préoccupée par des informations selon lesquelles les individus et leurs familles qui tenteraient de quitter la Corée du Nord seraient sévèrement punis. Amnesty International

estime que des centaines d'autres prisonniers pourraient être détenus en Corée du Nord depuis des années, parmi lesquels des personnes détenues pour leurs activités politiques non violentes.

Aussi bien la Corée du Nord que la Corée du Sud ont une législation qui peut permettre de restreindre le droit à la liberté d'expression et d'association.

En Corée du Sud, la loi relative à la sécurité nationale punit ceux qui « font l'apologie » de la Corée du Nord ou la « soutiennent », ceux qui se rendent en Corée du Nord ou rencontrent des Nord-Coréens sans autorisation et ceux qui transmettent des « secrets d'État » – dont la définition très vague peut inclure des informations accessibles à tous.

En Corée du Sud, des centaines de prisonniers, parmi lesquels beaucoup de prisonniers d'opinion, restent en détention en vertu des dispositions de la loi relative à la sécurité nationale, et 120 d'entre eux ont été arrêtés au cours des six premiers mois de 1995, a déclaré l'Organisation. Le 31 juillet 1995, Park Yong-gil a été arrêté en Corée du Sud pour s'être rendu en Corée du Nord sans autorisation. En vertu de la loi relative à la sécurité nationale, elle risque plusieurs années d'emprisonnement.

Le Code pénal nord-coréen contient lui aussi des dispositions très vagues qui peuvent être utilisées pour punir ceux qui exercent leur droit à la liberté d'expression et d'association. Les « crimes contre l'État » et les « actes subversifs hostiles à l'État », mal définis, sont sévèrement punis.

En mai 1995, des membres du gouvernement nord-coréen ont reconnu devant une délégation d'Amnesty International qu'environ 240 personnes étaient détenues pour « crime contre l'État », encore qu'ils aient aussi affirmé que des amendements avaient été apportés au Code pénal, ce qui réduisait le champ d'application des articles punissant les « crimes contre l'État ».

Amnesty International pense qu'en réalité, ce chiffre pourrait être bien plus élevé, en particulier si l'on inclut les personnes détenues ou assignées à résidence dans une zone donnée à la suite d'une décision administrative, sans contrôle judiciaire. |